



Le photovoltaïque comporte des risques : la solution CGMV

Quand il s'agit d'intervenir en cas d'incendie du dispositif, d'inondation ou de maintenance, le système photovoltaïque présente un risque. Une tension de 120 volts provoque déjà des lésions graves sur le corps de la personne (48 volts en alternatif, 100 volts en continu sont les tensions qui au-delà sont dangereuses). Il faut savoir que la tension du générateur solaire est nettement plus élevée, pouvant atteindre les 850 volts. Plus l'intensité électrique est élevée, plus les dommages corporels seront graves.

Afin de réduire ces risques et d'apporter une sécurité maximale aux personnes, GMV INDUSTRIE présente sa solution sécurité : **LE SYSTEME CGMV**

Le système CGMV est un dispositif de sécurisation électrique de toutes les interventions sur les modules photovoltaïques permettant l'arrosage du générateur pour les intervenants de maintenance ou les sapeurs pompiers.

GMV Industrie est **candidat aux Prix de l'innovation Préventica**, dans la catégorie sécurité incendie lors du Congrès/Salon Préventica à Strasbourg les **30 et 31 mai prochains**. Découvrez cette innovation sur le **stand G09**.

Les atouts de la solution CGMV

Le système CGMV est constitué d'un mécanisme manuel. Il est accessible depuis le sol pour les intervenants tels que la maintenance ou les sapeurs-pompiers. Le système CGMV est également équipé de pièces de coupure raccordées aux modules photovoltaïques avec une LED d'indication de fonctionnement. Ce système est simple d'utilisation et non destructif.

De plus, le système CGMV s'adapte sur tous les types de générateurs photovoltaïques de petite ou grande puissance qui sont composés de modules, de tuiles ou encore de membranes photovoltaïques. Il résiste à différents incidents tels que les courts circuits, les coupures générales d'électricité, la foudre ou encore au feu.

L'obtention du CNPP APPROVAL

Le système CGMV a été testé par le CNPP, expert référent en prévention et en maîtrise des risques. Ce nouveau système a satisfait à l'ensemble des exigences de la Spécification Technique CNPP DEC.11.012C du 5/12/2011, et a également obtenu l'attestation de conformité CNPP APPROVAL N° 2011-002.



Attestation délivrée selon un essai unique
Disponible sur www.cnpp.com
N° 2011.0021

Contact presse :

David Cacioppola • 06.25.17.77.90